
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a examiné la proposition de loi (n° 868, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à la prolongation du délai imparti par la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947, aux entreprises placées sous réquisition, pour régulariser leur situation. M. Guenin a été nommé rapporteur de cette proposition de loi et chargé, à ce titre, de proposer au Conseil de donner un avis conforme au texte transmis en invitant, toutefois, de façon pressante, le Gouvernement à procéder avant le 31 décembre prochain à la nomination de la commission prévue à l'article 2 de la loi du 3 septembre 1947 précitée.

Plusieurs commissaires ayant signalé le renvoi à la commission d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode de paiement des heures supplé-

mentaires et des primes individuelles et collectives à la production, un important débat s'est instauré sur les problèmes posés par ce texte.

La commission a décidé de reporter la suite de son ordre du jour à une prochaine séance.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vendredi 12 décembre 1947. — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission s'est réunie pour examiner le projet de loi (n° 878, année 1947) tendant à la ratification de la Constitution de l'organisation internationale des réfugiés, voté par l'Assemblée Nationale, dont le Gouvernement a demandé la discussion d'urgence.

Le président a fait un bref historique des mesures prises en faveur des réfugiés et rappelé l'intérêt qui s'attachait à une ratification rapide de la Constitution, afin que celle-ci pût entrer en vigueur.

Mais il s'est élevé contre la procédure accélérée que le Gouvernement voudrait imposer au Conseil de la République. A la suite de son intervention à la Présidence du Conseil, il a été décidé que la discussion du projet de loi en séance publique, prévue pour le jour même, serait reportée au mardi 16 décembre.

La commission a approuvé l'attitude de M. Ernest Pezet, et, à l'unanimité, l'a désigné comme rapporteur de ce texte.

AGRICULTURE

Mardi 9 décembre 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — Réunie au cours de la séance publique, la commission a examiné les différents amendements déposés sur la proposition de loi (n° 515, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles.

Sur l'article 2, M. Morel a accepté de retirer son amendement, qui avait le même objet que celui déposé par M. Simard à l'article 7.

La commission a décidé, pour la même raison, de ne pas prendre en considération l'amendement de M. Pialoux.

Sur l'article 3, l'amendement de M. Legeay a été repoussé par 18 voix contre 4.

Sur l'article 5, la commission a rejeté l'amendement de M. Faustin Merle ainsi que celui de M. Pialoux.

Sur l'article 7, après avoir repoussé, par 18 voix contre 4, l'amendement de MM. David et Lero, la commission s'est partagée, à égalité de voix, sur celui de M. Simard.

Elle a demandé à son président d'exposer cette situation en séance publique.

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a pris connaissance du projet de rapport de M. Le Goff sur la proposition de résolution (n° 736, année 1947) de MM. Satonnet et Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 10 décembre 1946, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 22 août 1946 en vue de déterminer, dans l'agriculture, le montant des prestations familiales proportionnellement au travail effectué.

La commission a entendu un exposé de M. Cramois, directeur général de la Caisse nationale du crédit agricole, qu'accompagnait M. de Vaugelas, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Agriculture, sur le Crédit agricole.

Après avoir donné un aperçu d'ensemble sur la situation du Crédit agricole mutuel, ainsi que sur les opérations à court, moyen et long terme actuellement en cours, M. Cramois a particulièrement insisté sur le problème fondamental du financement des opérations de Crédit agricole, notamment en ce qui concerne les prêts à moyen et à long terme.

Il a conclu en affirmant que le Crédit agricole mutuel était au service de la production agricole et devait s'appliquer par-dessus tout à en stimuler le développement.

M. de Vaugelas a, ensuite, exposé brièvement les différents aspects du problème du financement des opérations de rééquipement de l'agriculture, qui ont spécialement retenu l'attention du ministre. Il a, notamment, affirmé que l'agriculture constituait, dans les circonstances présentes, la pièce maîtresse du redressement économique de la Nation.

MM. Cramois et de Vaugelas ont enfin répondu aux diverses questions techniques que leur ont posées MM. Dulin, Sempé, Simard, Jayr, Le Terrier, David, Lemoine, Roudel, Gravier, de Félice et Morel.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 9 décembre 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission s'est réunie d'urgence pour examiner la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Vittori et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à exempter de la mobilisation de la classe 1943 les jeunes gens de cette classe qui, se trouvant en Corse en 1943, ont été mobilisés à cette date.

M. Meyer et M. Amiot ont fait remarquer qu'une telle mesure devrait entraîner des dispositions analogues en ce qui concerne les jeunes gens incorporés en Algérie et les jeunes Alsaciens appelés à servir dans la wehrmacht à la même époque.

La commission a estimé que la discussion immédiate du texte ne permettrait, ni l'examen approfondi que mérite la question, ni l'étude attentive des cas annexes qui ne manqueraient pas d'y être rattachés.

Elle a chargé M. Meyer de rapporter ces conclusions.

M. Paul-Boncour a évoqué la question des lois organiques de la Défense nationale. La commission a été d'accord à ce sujet pour déplorer l'incertitude actuelle du sort de l'armée et elle a chargé son président d'attirer une fois de plus l'attention du Gouvernement sur les graves inconvénients de cette situation.

ÉDUCATION NATIONALE ET BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a examiné les problèmes qui résultent de la nationalisation des mines et de la transformation des écoles primaires privées des houillères en écoles publiques. Elle était

saisie, à ce sujet, de deux propositions de résolution : l'une (n° 482, année 1947) de M. Gilson, tendant à donner à bail aux associations de parents d'élèves les locaux des anciennes écoles privées des mines des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire ; l'autre (n° 842, année 1947) de M. Bouloux tendant, au contraire, à conserver ou à restituer à leur usage normal d'écoles publiques laïques les bâtiments scolaires acquis régulièrement par l'Etat à la suite de la nationalisation des houillères.

Plutôt que de procéder à la désignation du rapporteur de ces deux affaires, la commission a jugé préférable, auparavant, de se faire une opinion sur la question en entendant les auteurs des résolutions.

MM. Gilson et Bouloux ont tour à tour exposé leur point de vue.

Après un débat général au cours duquel ont pris la parole, d'une part : MM. Gilson, Ott et Janton, sur le maintien du *statu quo* en ce qui concerne les écoles des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire et, d'autre part, MM. Bouloux, Baron et Victoor sur la transformation des écoles privées des mines en écoles publiques, la commission, par 8 voix contre 6, a adopté la thèse de M. Gilson. En conséquence, elle a confié à ce dernier le soin de présenter le rapport de la commission en lui demandant de bien vouloir y faire état de l'opinion de la minorité.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Ott, favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 625, année 1947) de M. Ernest Pezet, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la réinstallation de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine dans des locaux et en un lieu appropriés à ses fins.

Le principe même de la proposition a immédiatement, et à l'unanimité, été adopté, mais une discussion s'est instaurée sur le point de savoir dans quel local la bibliothèque de documentation internationale pourrait être réinstallée.

La présidente, ainsi que MM. Janton et Gilson, ont fait entendre leurs suggestions, à la suite desquelles M. Ott a été chargé de mener une enquête afin de pouvoir soumettre à quinzaine à la commission des propositions concrètes quant au lieu de la réinstallation de la bibliothèque.

A la demande de M. Bouloux et après échange de vues, la commission a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de résolution (n° 844, année 1947) de M. Baron

relative au reclassement de la fonction enseignante, proposition qui n'avait pu être votée en discussion immédiate en raison de la demande d'avis formulée par la commission des finances.

M. Victor a enfin signalé à la commission un article tendancieux concernant le débat au Conseil de la République du 25 novembre relatif au paiement des heures supplémentaires, paru le 4 décembre, dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M^{me} Simone Rollin, vice-présidente.* — M. Georges Pernot a donné connaissance à la commission du dépôt, par M^{me} Devaud, d'une proposition de résolution (n^o 860, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à compléter certaines dispositions du régime dit « d'aide à la famille » notamment en ce qui concerne les femmes élevant seules un ou plusieurs enfants, et en a signalé l'identité d'objet avec les propositions de résolution (n^{os} 38 et 287, année 1947) de M. Landry et de M^{me} Yvonne Dumont. La commission a décidé de renvoyer à quinzaine l'étude de ces trois textes.

En l'absence de M. Lafay, rapporteur de la proposition de résolution (n^o 34, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue d'assurer aux enfants déficients le traitement nécessaire à leur sauvegarde, à leur rééducation et à leur réforme, l'auteur, M. Landry, a communiqué à la commission de nouvelles observations sur la question. Il a notamment précisé vouloir viser le cas des enfants moralement déficients ou en danger moral et assurer la protection de cette catégorie d'enfants au moyen d'une procédure simple. Un large débat s'est instauré sur l'organisation de cette procédure. MM. Vourc'h, Liénard, F. Merle, Georges Pernot, Leuret, M^{mes} Dubois, Oyon et Girault ont fait part de leurs suggestions et critiques et M. Landry a été chargé de préparer pour la prochaine séance une nouvelle rédaction tenant compte des observations présentées.

Présidence de M. Amédée Guy, président. — M. de Montgascon a donné lecture de son rapport sur la proposition de résolution

(n° 352, année 1947) de M^{me} Rollin, tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 20 mai 1946, relative à la révision des salaires moyens départementaux, et à faire entrer en ligne de compte le nombre d'enfants pour le calcul d'un minimum vital familial, concluant à l'adoption des points suivants :

1° Fixer le salaire moyen départemental au chiffre du nouveau minimum vital garanti, en attendant la mise en ordre générale des salaires ;

2° Fixer à parité, au moment de cette mise en ordre des salaires, le minimum vital garanti et le salaire moyen départemental ;

3° Tenir compte de l'augmentation des allocations familiales à l'intérieur de la masse des augmentations de salaires prévues ;

4° Inclure les charges familiales dans les augmentations de salaires prévues dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique.

Après les interventions de MM. Faustin Merle, Landry, et M^{me} Rollin, le rapport de M. de Montgascon a été adopté et transmis pour avis à la commission du travail et de la sécurité sociale.

FINANCES

Mardi 9 décembre 1947. — *Présidence de M. Cardonne, vice-président.* — La commission a entendu tout d'abord le rapport pour avis présenté par M. Laffargue sur la proposition de résolution (n° 401, année 1947) de M. Delfortrie tendant à réaliser la fusion des diverses administrations économiques. Cette proposition, qui rencontre les préoccupations fréquemment exprimées par la commission au moment de l'examen des budgets des Ministères intéressés, a fait l'objet d'un avis favorable.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a ensuite entendu les explications que lui a apportées son rapporteur général, M. Alain Poher, sur le problème du reclassement et de la revalorisation de la fonction publique, à l'occasion de deux propositions de résolution déposées avec demande de discussion immédiate et tendant à hâter la mise en vigueur du régime nouveau.

La nouvelle « grille », telle qu'elle est proposée par le Conseil des Ministres aux syndicats de fonctionnaires, a fait l'objet d'un examen attentif et d'une longue discussion à laquelle ont pris part notamment le président, le rapporteur général, MM. Alric, Boudet, Dorey, Laffargue, Landaboure, Pauly, qui ont indiqué à la commission les premiers échos qu'ils avaient recueillis dans le pays sur ce plan de reclassement.

La commission a décidé de donner un avis défavorable à la discussion immédiate des deux propositions tendant à hâter le reclassement, estimant qu'elles avaient reçu par avance satisfaction.

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Avant d'entamer l'examen des chapitres proprement dits, elle a entendu un exposé de son rapporteur général, M. Alain Poher, sur les règles de comptabilité publique qui président à la liquidation, au paiement et à la prise en compte par le budget des dépenses découlant des exercices passés, tant clos que périmés. M. Poher, suivi par la commission unanime, a protesté contre la « distillation fractionnée » des demandes de crédits auxquelles se livrent les administrations pour éviter que le Parlement ne voie son attention attirée par le montant d'une demande qui, si elle était faite en une seule fois grâce à une évaluation, dès le début, correcte de la dépense, serait très probablement rejetée ou réduite.

La commission a également déploré les retards considérables avec lesquels sont effectués les règlements de nombreuses créances, ce qui gêne considérablement les trésoreries des particuliers ou des collectivités locales, qui, par contre, se voient souvent sanctionnés pour de faibles retards avec lesquels il leur arrive d'effectuer leurs paiements à l'Etat.

Après avoir rejeté un certain nombre de demandes de crédits pour les deux motifs rapportés ci-dessus, la commission a refusé d'accepter des demandes de crédits pour paiement de créances d'un montant de quelques francs, voulant indiquer par là qu'il y aurait lieu d'introduire dans les procédés de la comptabilité publique une préoccupation plus poussée du coût de revient et du rendement,

Jeudi 11 décembre 1947. — *Présidence de M. Cardonne, vice-président.* — La commission, réunie au début de l'après-midi pour donner un avis sur le projet de loi portant réorganisation des Compagnies républicaines de sécurité, après avoir examiné d'une manière générale les dispositions de ce projet, a suspendu sa séance pour prendre connaissance des conclusions de la commission de l'Intérieur, saisie au fond et qui siégeait au même moment.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — A la reprise de la séance, M. Avinin, rapporteur pour avis, a rendu compte à la commission des débats qui s'étaient déroulés à la commission de l'Intérieur. Il a signalé que, du point de vue strictement financier, ce projet n'appelait pas de remarques spéciales. Toutefois, il apparaissait que le nombre de commandants de groupement et de brigadiers-chefs que la commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale avait voulu réduire, était correctement évalué, compte tenu des nécessités du service.

La commission s'est demandée s'il convenait d'autoriser le paiement simultané de l'indemnité de licenciement accordée aux membres des C. R. S. radiés des cadres et qui seraient repris dans une administration de l'Etat, avec le traitement afférent à leur nouvel emploi. Etant donné le délai assez court pendant lequel cette indemnité sera servie et le petit nombre de cas intéressés, la commission n'a pas jugé opportun de modifier l'article visé et elle a donné un avis favorable à l'ensemble du projet.

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 12 décembre 1947. — *Présidence de M. le Gouverneur général Brunot, président d'âge.* — La commission a consacré sa séance à l'examen de la proposition de loi (n° 874, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant à ouvrir un crédit de 500 millions de francs C. F. A. en vue d'accorder, à titre d'avances sur leurs dommages, un secours d'extrême urgence aux victimes de l'insurrection malgache.

M. Durand-Réville a été désigné comme rapporteur de ce texte.

Dans la discussion générale sont intervenus notamment le président, ainsi que MM. Cozzano, Grassard et Lagarrosse, qui ont souligné l'accord unanime réalisé sur le principe de la réparation des dommages.

M^{me} Vialle et M. Claireaux ont insisté pour qu'il soit réellement tenu compte de l'avis des assemblées locales, comme il est prévu à l'article 2 de la proposition de loi.

Enfin, M. Durand-Réville a précisé que le texte, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, tendait à ouvrir un crédit en vue d'accorder un secours *d'extrême urgence* et qu'il était du devoir de la commission de la France d'outre-mer d'en activer son application en favorisant le vote.

M. Cozzano a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 847, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à ordonner dans les territoires d'outre-mer l'immédiate et stricte application de la Constitution d'octobre 1946.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE

Mardi 9 décembre 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 857, année 1947) de M. Lero, tendant à inviter le Gouvernement à ne pas utiliser, dans les conflits du travail, les unités comprenant des militaires originaires des territoires d'outre-mer.

Ayant d'abord à se prononcer sur la demande de discussion immédiate présentée par l'auteur de ce texte, la commission a émis un avis favorable, ayant estimé que de toute façon un débat sur le fond ne pourrait être évité en séance publique.

Par contre, les conclusions de ce texte ont été rejetées par 6 voix contre 3.

M. Dumas en a été nommé rapporteur.

La proposition de résolution (n° 849, année 1947) de M. Montier, a été ensuite examinée. La demande de discussion immédiate a été approuvée à l'unanimité.

Le texte de M. Montier, modifié par deux amendements de MM. Dumas et Léo Hamon, a été adopté dans sa nouvelle rédaction, à l'unanimité.

Le Général Tubert a ensuite exposé les conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 150, année 1947), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les événements de mai 1945 en Algérie.

M. Baron, suppléant de M. Larribère, a donné lecture du rapport de celui-ci sur la proposition de résolution (n° 151, année 1947) tendant à accorder des indemnités aux familles victimes des événements du 8 mai 1945 en Algérie.

Avant de prendre une décision sur ces deux affaires connexes, la commission a décidé d'entendre, à leur propos, le ministre de l'Intérieur.

M. Voyant a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 822, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Pointe à Pitre.

M^{me} Eboué a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 823, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour que soit réalisée sans délai l'égalité de situation entre les conseillers généraux ou membres des assemblées représentatives des territoires d'outre-mer et les conseillers généraux de la métropole relativement aux indemnités qui leur sont allouées.

M. Vanrullen a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 849, année 1947), de M. Guy Montier, tendant, dans les circonstances difficiles traversées actuellement par le pays, à supprimer toutes manifestations de luxe inopportunes.

Judi 11 décembre 1947. — *Présidente de M. Léo Hamon, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission s'est livrée à un examen officieux du projet de loi (n° 867, année 1947) portant réorganisation des compagnies républicaines de sécurité.

Les commissaires ont décidé d'entendre, au cours d'une séance ultérieure, le ministre de l'Intérieur ou son représentant et de lui demander des éclaircissements sur les points suivants :

1° A l'article premier, pourquoi le nombre des compagnies républicaines de sécurité est-il ramené de 65 à 54? quelles sont les raisons qui motivent l'adoption de ce dernier nombre?

2° A l'article 4, pourquoi, alors qu'il ne subsistera que 54 compagnies, 64 postes de commandants sont-ils prévus?

D'une manière générale, quel est le motif des variations, dans cet article, entre les chiffres du Gouvernement et ceux de la commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale?

3° A l'article 6, il est indiqué qu'un texte fixera le statut des C. R. S. ; quelle sera la nature de ce texte, loi ou décret?

4° A l'article 7, la commission voudrait connaître les raisons des différences existant entre les chiffres du Gouvernement et ceux de la commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Les commissaires ont fait observer, par ailleurs, qu'il y aurait lieu de modifier la rédaction de l'article 3, extrêmement défectueuse.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu un exposé de M. Boursicot, directeur général de la Sûreté nationale, commissaire du Gouvernement, qui a porté essentiellement sur les questions mises en relief par les commissaires dans la matinée.

Le premier point traité a été celui de la décision même prise par le Gouvernement de dissoudre 11 compagnies républicaines de sécurité ; M. Boursicot a indiqué que cette décision correspondait à un besoin de réforme de cette organisation de police.

Les économies en résultant doivent être appréciables, le remembrement des unités restantes libérera, en effet, 11 bâtiments civils réquisitionnés.

Le ministre de l'Intérieur a prévu une nouvelle organisation des Compagnies républicaines de sécurité, réparties en 10 groupements sur le territoire de la métropole. L'expérience a démontré, en effet, que des unités atteignant un effectif considérable étaient difficilement manœuvrables à partir d'un seul poste de commandement situé à Paris.

Au sujet de l'article 4 du Projet, M. Boursicot a précisé que les 64 postes de commandants se répartissaient comme suit :

- 54 commandants effectifs de compagnies ;
- 5 commandants affectés au service central de Paris ;
- 5 commandants adjoints aux chefs des groupements les plus importants (Versailles, Lille, Nancy, Dijon, Lyon).

La commission avait demandé pour ce même article l'explication des variations constatées entre les chiffres des effectifs prévus par le Gouvernement et ceux adoptés par la commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Le commissaire du Gouvernement a précisé que les chiffres de cette dernière commission étaient basés sur les effectifs budgétaires de la loi de finances du 13 août 1947, établie à une époque où les effectifs des Compagnies républicaines de sécurité ne correspondaient pas aux besoins actuels.

La même explication a été fournie au sujet des variations constatées à l'article 7 du projet de loi.

M. Boursicot a répondu à diverses questions qui lui ont été posées par MM. Benoît, le président, Marrane et le Général Tubert, et s'est ensuite retiré.

Après son départ, la commission a examiné le projet de loi article par article et a décidé, par une suite de votes identiques (14 voix pour, 7 voix contre), d'adopter sans modification le texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. Borgeaud en a été nommé rapporteur.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 11 décembre 1947 — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a procédé à un examen officieux de la loi du 2 septembre 1947 relative au changement de nationalité sur les territoires réunis à la France par le Traité de Paris du 10 février 1947 avec l'Italie, texte dont M. le Président de la République a demandé une seconde lecture.

Elle a approuvé les modifications à cette loi proposées par le rapport (A. N. n° 2683) de M. Guesdon, au nom de la commission de la Justice de l'Assemblée Nationale.

Elle a chargé M. Fournier de rapporter ce texte devant le Conseil de la République.

MARINE ET PECHES

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Denvers sur les travaux de la commission d'enquête des Pêches maritimes. Celui-ci a tout d'abord rappelé dans quelles conditions, du 3 juin au 17 juillet 1947, cette commission, composée de MM. Ferracci, Mammonat, Montier en tant que membres, de MM. Defrance, Siabas et Vignard, comme suppléants et présidée par lui-même, a parcouru tout le littoral français, de Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, avec une brève incursion à Marseille et Martigues.

Il a ensuite exposé les différents problèmes qui avaient retenu l'attention de ses collègues, en les rangeant sous les rubriques suivantes :

1^o *Historique de la réglementation du marché du poisson depuis janvier 1947* : M. Denvers a rappelé, à ce propos, le décret et l'arrêté du 20 février 1947 réorganisant le marché du poisson de mer et comment ce nouveau système se révéla inefficace, obligeant alors le Gouvernement à fixer, par un arrêté du 3 juin dernier, des prix différents, tenant compte de la variété des espèces ;

2^o *Maintien ou suppression de la réglementation* : le rapporteur a noté le désir unanime d'un retour à la liberté, à l'appui duquel de sérieuses raisons ont été invoquées, et il a conclu en montrant que, si la réglementation doit être maintenue quelque temps encore, elle a besoin d'un véritable assouplissement ;

3^o *Approvisionnement des pêcheurs en matière d'avitaillement* : combustible, cordages, voiles, filets, etc... dont tous les pêcheurs ont souhaité des répartitions plus fréquentes, à des prix abordables, surtout en ce qui concerne le charbon ;

4^o *Situation actuelle et avenir des industries de conserve et de congélation du poisson* : l'auteur du rapport a énuméré les différentes raisons du marasme actuel des industries de la conserve : manque de poisson — de fer — d'huile ; il a également rappelé la proposition faite aux pouvoirs publics de créer un double secteur de vente et de développer un nouveau procédé de conservation du poisson, grâce au froid ;

5° *Situation de la flotte de pêche* : tonnage, équipement, besoin de subventions, etc. ;

6° *Situation des ports de pêche* : M. Denvers a souligné l'importance de la tâche de reconstruction et les efforts déjà accomplis depuis la Libération, malgré la difficulté de financement des travaux ;

7° *Questions diverses* : Statut du mareyage, transport du poisson par la S. N. C. F., surveillance des côtes, pensions des marins.

Le président, après avoir remercié le rapporteur, lui a demandé de développer la dernière partie de son très intéressant exposé, surtout en ce qui concerne le transport du poisson et de tirer de cette enquête les conclusions qui s'imposent, à l'heure actuelle, en ce domaine.

Après un débat auquel ont pris part, outre le président, MM. Ferracci, Siabas et Yves Jaouen, la commission, unanime, a décidé d'entendre, lors de sa prochaine réunion, les représentants autorisés des Ministères des Travaux publics et des Transports, du Commerce et de l'Industrie, du sous-secrétariat d'Etat au Ravitaillement, ainsi que le président du Comité central des Pêches.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 11 décembre 1947. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — M. Wehrung a développé devant la commission les motifs qui l'ont conduit à déposer sa proposition de résolution tendant à une classification des films, en vue de la protection morale des enfants et des adolescents.

Il a reçu l'approbation de tous ses collègues, qui ont souligné le danger que font courir à de jeunes esprits certains spectacles cinématographiques qui cherchent à obtenir un succès trop facile en flattant les plus bas instincts.

M. Faustin Merle voudrait que fût rendue plus sévère la censure des films d'origine étrangère, tandis que M. Jarrié voit la solution du problème dans un contrôle général de la production.

M. La Gravière a été désigné comme rapporteur de cette proposition de résolution.

MM. Jarrié et Grangeon ont été nommés membres de la sous-commission de la radiodiffusion en remplacement de MM. de Montgascon et Faustin Merle.

La commission, après un rapide échange de vues sur la méthode à suivre pour l'examen du projet de loi portant statut de la Presse, a désigné une sous-commission d'étude préliminaire de 5 membres, composée de M^{me} Patenôtre, MM. Max Boyer, Duchet, Legeay et Ernest Pezet.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Armengaud, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 309, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

Le rapporteur a rappelé les buts essentiels de cette proposition, qui vise à poser le problème de l'énergie dans son ensemble. Il a tout particulièrement insisté sur le fait que le niveau de vie des habitants d'un pays décrit une courbe parallèle à celle qui traduit les variations de la quantité d'énergie consommée. Il a évoqué, enfin, la nécessité de mettre en œuvre des moyens puissants propres à résoudre le problème de l'énergie en France, et qui seront la condition essentielle de notre relèvement économique.

Après avoir renvoyé la suite de son ordre du jour à la prochaine séance, la commission a nommé M. Rochette rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 868, année 1947) tendant à proroger le délai imparti par la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 aux entreprises placées sous réquisition pour régulariser leur situation, renvoyée, pour le fond, à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Jeudi 11 décembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a entendu M. Rochette, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 868, année 1947) adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant

à la prorogation du délai imparti par la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 aux entreprises placées sous réquisition, pour régulariser leur situation.

Les conclusions par lesquelles le rapporteur propose de demander au Conseil d'émettre un avis favorable sur ce texte ont été approuvées à l'unanimité. Il a été, en outre, décidé que certaines observations seraient présentées au Gouvernement à l'occasion des débats en séance publique.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 10 décembre 1947. — *Présidence de M. Lefranc, président.* — M. Plait a été nommé secrétaire de la commission, en remplacement de M. Schiever, décédé.

La commission a procédé à un premier examen de la proposition de résolution (n° 820, année 1947) de M. Lafay, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour assurer un meilleur ravitaillement des grands centres et, en particulier, de la région parisienne pendant la période d'hiver. Elle a demandé à M. Dumas de se mettre en rapport avec M. Lafay afin d'obtenir quelques précisions complémentaires.

M. Aussel a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 836, année 1947) de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à rapporter le décret n° 47-1498 du 11 août 1947 portant dérogation, à titre exceptionnel et provisoire, au décret du 15 avril 1912 et autorisant l'incorporation de certains colorants et de certaines essences dans les margarines.

La commission a, en outre, procédé à un échange de vues sur la situation des petits commerçants.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 9 décembre 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — Estimant qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour discuter utilement des importantes questions inscrites à l'ordre

du jour, les commissaires ont décidé de ne pas tenir séance et de fixer leur prochaine réunion au vendredi 19 décembre 1947 à 10 heures.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Vendredi 12 décembre 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — Le président a donné connaissance à la commission de deux lettres émanant du secrétariat général du Conseil de la République et qui ont trait à des désignations de membres de commissions extra-parlementaires.

M. Abel-Durand a indiqué que, mieux informé des conditions dans lesquelles les désignations ont lieu, il était disposé à se retirer de la commission supérieure des allocations familiales, à laquelle M. Le Goff pourrait continuer à siéger, et qu'il posait sa candidature au Conseil supérieur de la sécurité sociale.

La commission a décidé de renvoyer à sa prochaine réunion la désignation de ses candidats.

M^{me} Devaud, désignée par le Conseil de la République pour siéger à la commission chargée d'étudier les modifications à apporter au régime de l'assurance vieillesse, a demandé l'avis de la commission sur les trois modifications actuellement à l'étude devant l'organisme précité. Ces modifications ont trait à l'âge de la retraite, au régime des conjoints et au cumul des pensions. La commission a décidé de poursuivre cette discussion lors de sa prochaine réunion.

M. Caspary a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 352, année 1947), de M^{me} Rollin, tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 20 mai 1946 relative à la revision des salaires moyens départementaux et à faire entrer en ligne de compte le nombre d'enfants pour le calcul d'un minimum vital familial, renvoyée, pour le fond, à la commission de la Famille, de la Population et de la Santé publique.